

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 15/12/2025 - B2025/025766 - 2012 B 00974 - 751 809 187 - A.A.A



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration pour la période : 01/07/2024 au 30/06/2025

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	34 route de Grenoble	
Code postal	38430	Ville : Moirans
		Pays : France

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCEES

Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit (report du 2033-B)	11 703
-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	--------

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Provision	Provision	de
			la
			évaluation
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	35 702	22 369	13 333
Immobilisations financières (1)	1 000		1 000
TOTAL I (5)	36 702	22 369	14 333
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	6 420		6 420
Disponibilités	7 729		7 729
Charges constatées d'avance	2 246		2 246
TOTAL II	16 395		16 395
TOTAL GENERAL (I + II)	53 097	22 369	30 728

B - PASSIF

1 - Capitaux propres			
Capital social ou individuel			10 000
Réserve légale			923
Report à nouveau			-34 293
Résultat de l'exercice			-11 703
TOTAL I			-35 073
3 - Dettes (4)			
Comptes courants d'associés			65 801
TOTAL III			65 801
TOTAL GENERAL (I + II + III)			30 728

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	35 184
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			35 184
Achats de marchandises (<i>y compris droits de douane</i>)			18 885
Variation de stock (<i>marchandises</i>)			-920
Autres charges externes			26 054
Impôts, taxes et versements assimilés			852
dont TP/CFE, CVAE			852
Dotations aux amortissements			2 016
Total des charges d'exploitation (II)			46 887
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-11 703
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-11 703

B - RÉSULTAT FISCAL

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

11 703

11 703

11 703



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	35 702			35 702	
TOTAL rubrique I	35 702			35 702	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements différents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 353	2 016		22 369
TOTAL rubrique II	20 353	2 016		22 369

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		35 184
	TOTAL 1	35 184
Achats		18 885
	TOTAL 3	18 885
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		16 299

Handwritten signature and stamp

Composition du capital social

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



SARL A.A.A.
34 Route de Grenoble
38430 MOIRANS

Capital de : 10 000€

SIRET : 751 809 187 00014 – RCS GRENOBLE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Novembre 2025

L'an deux mille vingt Cinq
Et le 30 Novembre

A 14H00

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur PAYROU XAVIER propriétaire de 48 parts
- Monsieur PAYROU Jean-François propriétaire de 52 parts
- Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social

Monsieur PAYROU XAVIER préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/25
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- Le texte des projets de résolution.

Le président déclare que son associé (e) a été informée de la tenue de cette assemblée, celle-ci (celui-ci) l'a assuré de sa présence et l'a dispensé de procéder aux formalités de convocation telles que prévues par la loi, mais que tous les documents et renseignements qui doivent être portés à la connaissance des associés, lui ont été remis et ont été tenus à sa disposition au siège social quinze jours avant cette réunion.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2025
- quitus de la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223- 19 du Code de commerce

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2025. Lesquels font apparaître un résultat d'exploitation de * €, et un résultat fiscal négatif de -11703,00€

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

* -11703,00

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à
- 11703,00 €

Résultat de l'exercice

Sur les reports à nouveau

Rappels des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes.
Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14H30

De tout ce qui dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et par tous les associés présents.

Le Gérant

Xavier Pichard

SARL A.A.A.
34 Route de Grenoble
38430 MOIRANS

Capital de : 10 000€

SIRET : 751 809 187 00014 – RCS GRENOBLE

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

ET RESOLUTION VOTEE

(ARTICLE L 232-22 DU CODE DE COMMERCE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le ^{résultat} de l'exercice s'élevant à - 11 703,00 €.

Origine :

Résultat de l'exercice

Perte

- 11 703,00 €
- 11 703,00 €

Sur les reports à nouveau

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes.

Pour copie certifiée conforme

La gérance

Mr Xavier PAYRAN

SARL A.A.A.
34 Route de Grenoble
38430 MOIRANS

Capital de : 10 000€

SIRET : 751 809 187 00014 – RCS GRENOBLE

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS

WISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs les associés,

En application des articles 223-19 et R 223-17 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions intervenues, entre la Société et l'un de ses gérants ou associés :

CONVENTIONS ANTERIEURES POURSUIVIES.

- Le compte courant d'associé ouvert au nom de Mr PAYROU XAVIER dans les comptes de la société présente. à la clôture de l'exercice, un solde débiteur s'élevant à la somme de * 65801,00 €. Ce compte n'a fait l'objet d'aucune rémunération.

* 65801,00 €

La Gérance

Xavier Payrou

SARL A.A.A.
34 Route de Grenoble
38430 MOIRANS

Capital de : 10 000€

SIRET : 751 809 00014 – RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 30/06/2025

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre 2^{ème} du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Sté au cours de l'exercice clos le 30/06/25 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Pour votre information il a été mis à votre disposition, avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultats,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à vote approbation, ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La sté poursuit son activité de vente réparation matériels informatiques
Le chiffre d'affaires est de 35.184,00 € (Hors taxes)

Le volume de nos prestations est celui du 3^{ème} exercice de 12 mois (1/07/24 au 30/06/25) en baisse, suite à un manque de C.A. dû à une fermeture du magasin pour cause d'accident de la route de M^r Xavier BAYROL durant le mois de Juin 2025.

Xf

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA STE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous nous efforçons de maintenir notre chiffre d'affaires, voir de progresser

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L- 232-1 du Code de commerce, la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30/06/25

- le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 35184 € pour l'exercice (Hors taxes)
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 46887,00 € pour l'exercice

Le résultat d'exploitation ressort à -11703 € pour l'exercice.

Compte tenu d'un résultat financier de 0€, le résultat courant après impôt de l'exercice ressort à -11703,00 €

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices de 0€, le résultat de l'exercice se solde par un déficit de 11703,00 €

Au 30/06/25 le total du bilan de la société s'élevait à 30728,00 €

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le tableau ci-après, fait ressortir l'évolution des résultats de la société

	2025	2024	Variation
Résultat d'exploitation	-11703	+2198,10	-9505 - €
Résultat courant	-11703	+2198,10	-9505,00 €
Résultat comptable	-11703	+2198,10	-9505,00 €

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la *perte* de l'exercice s'élevant à - 11703,00

Résultat de l'exercice

- 11703,00

Report à nouveau

- 11703,00

Total

= 11703,00

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividende.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquets du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées par l'article 39,4. du même code.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

La Gérance

La Gérance
